

Le **lundi 09 novembre deux mille quinze** à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 02 novembre 2015, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Catherine VEROVE, Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Messieurs Marc BOUTROY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Louis BOUTROY,

Didier HAMY, Bruno FLAMENT, Fabien MARTIN, Frédéric LOKIETEK

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Nouvelle organisation territoriale – Loi du 07 août 2015 –

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le 06 octobre dernier, elle s'est prononcée par 9 voix pour et 2 voix contre pour que la commune d'Escalles rejoigne la Communauté de Communes des 3 pays.

Madame la Préfète, au cours de la CDCI en date du 12 octobre 2015 a suivi à la lettre le souhait de chaque collectivité.

Aujourd'hui chaque conseil municipal doit à nouveau se prononcer.

Après discussion, l'Assemblée par 9 voix pour et 2 contre, a confirmé sa position du 06 octobre.

Elle a donc accepté la proposition de Madame La Préfète, soit

Extension du périmètre de la communauté d'agglomération du Calaisis (5 communes – 95 328 habitants) aux communes de Fréthun (1 166 habitants), Hames-Boucres (1 455 habitants) Les Attaques (1 939 habitants) et Nielles-les-Calais (249 habitants). La nouvelle communauté d'agglomération comptera 9 communes et 100 137 habitants.

Cette extension va dans la logique d'un renforcement de la communauté d'agglomération du Calaisis. Avec Fréthun, Hames-Boucres, Les Attaques, et Nielles-les-Calais, sa population franchira le seuil de 100 000 habitants.

Fusion de la communauté de communes du Sud-Ouest du Calaisis à l'exclusion des communes de Fréthun, Hames-Boucres, Les Attaques et Nielles-les-Calais et de la communauté de communes des Trois Pays. La nouvelle communauté de communes comptera 28 communes.

La Communauté de communes du Sud-Ouest du Calaisis et la Communauté de communes des Trois Pays forment un ensemble territorial cohérent. Elles travaillent d'ores et déjà en commun dans le cadre d'un syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers, etc....

Travaux Rue "Le Bosquet"

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été prévu de réaliser un ensemble de travaux de voirie sur la commune, et notamment rue du Bosquet. La maîtrise d'œuvre a été confiée à la SEMPACO qui a préparé le dossier.

Il informe le Conseil que les travaux à réaliser intéressent :

1. Elargissement de la voirie pour une largeur de passage de 3.50 m (actuellement la largeur de la voirie est en moyenne de 2.90m) et réalisation d'un enrobé général.
2. Elargissement des trottoirs pour une largeur de 1.20m, le trottoir existant sera supprimé et le nouveau trottoir sera réalisé en béton désactivé avec bordure T1.
3. Elargissement et agrandissement des parkings existants pour une largeur de 2.50 m et réalisation d'un enrobé sur l'ensemble des parkings et mise en place de bordure A2/CS1 et T1.
4. Changement des candélabres existant au niveau de la rue avec technologie led de maximum 50 Watt avec variateur d'intensité programmé en fonction de l'heure et détecteur de présence, et mise en place de 2 candélabres rue de l'église avec technologie led maximum de 75 Watt avec variateur d'intensité programmé.
5. Réalisation de 4 emplacements pour les poubelles des habitations, avec réalisation d'un empierrement et pourtour en rondin de bois de 1.50 à 1.80 m de hauteur.
6. Extension du réseau pluvial devant la rue sur 19.00 ml avec grille avaloire et mise en place d'un double caniveau CS1.
7. L'option proposée concerne l'agrandissement du fond de la rue du Bosquet de 2.50 m avec mise en place de bordure T1 et d'enrobés et talutage.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il a confié la Maîtrise d'œuvre de ces travaux à la SEMPACO.

Monsieur le Maire présente donc l'Avant-Projet Détaillé établi par la SEMPACO et dont le montant est arrêté à :

1) Travaux de voirie, trottoir, parking, éclairage public...	179 650.00 €
2) Travaux d'agrandissement de la rue du Bosquet	2 890.00 €
3) Mission de maitrise d'œuvre	12 777.80 €
4) Coordinateur sécurité	2 000.00 €
5) Frais de dossiers, de publicité...	<u>8 582.20 €</u>

Montant Général HT	205 900.00 €
T.V.A 20%	<u>41 180.00 €</u>
MONTANT TOTAL TTC	247 080.00 €

Ces travaux permettront de réhabiliter la rue du Bosquet sur la commune d'ESCALLES.

Monsieur le Maire précise que la commune peut solliciter une aide au titre de la réserve parlementaire de notre Député (Monsieur CAPET)
Pour ce type de travaux dont le montant s'élève à 205 900.00 € HT.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire dans toute sa teneur.

APPROUVE le dossier d'Avant-Projet Détaillé établi par le maître d'œuvre pour la réalisation des travaux concerné et dont le montant est arrêté à **205 900.00 € HT** soit **247 080.00 € TTC**.

RAPPELLE qu'il devra être procédé, conformément aux articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, à un Appel d'Offres ouvert et charge le maître d'œuvre du lancement de la procédure.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce programme et à sa conclusion.

CONSIDERANT qu'il est prévu de renouveler en totalité l'éclairage public avec la nouvelle technologie afin de sécuriser les lieux

SOLLICITE l'attribution d'une Subvention DETR 2015 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour cette réalisation au meilleur taux soit 20 % du H.T. = 205 900 € X 20 % = 41 180.00 €

SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental du Pas de Calais pour cette réalisation au meilleur taux soit 40 % du H.T. plafonné à 15 000.00 €

SOLLICITE l'attribution d'une Subvention du Conseil Départemental du Pas de Calais au titre des amendes de police pour cette réalisation au meilleur taux.

SOLLICITE l'attribution d'une Subvention auprès de la Fédération Départementale de l'énergie pour cette réalisation au meilleur taux.

CONSIDERANT que cet investissement est très important et sera difficile à intégrer dans le budget de la commune

SOLLICITE une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire de notre Député Monsieur CAPET

S'ENGAGE à assurer la dépense restant à la charge de la commune par un Emprunt et Fonds propres.

Adopté à l'unanimité.

En fonction du financement assuré et du prix réel après appel d'offres l'Assemblée décidera de réaliser ou non lesdits travaux ou de revoir le projet à la baisse.

Travaux entrée du Tap-Cul

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé de poser une borduration à l'entrée du Tap-Cul pour canaliser les eaux pluviales et éviter qu'elles coulent dans le champ de Monsieur HACHE.

Considérant que l'entreprise Ramery travaille à proximité pour le compte du Département dans le cadre de la liaison douce Wissant-Escalles.

Celle-ci a déposé un devis pour la réalisation desdits travaux soit : 5 460.00 € HT et 6 552.00 € TTC.

Après discussion, considérant que ces travaux sont nécessaires l'Assemblée à l'unanimité approuve le devis et demande la réalisation avant la fin de l'année.

Travaux église

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la réfection de la toiture de l'église est terminée sans mauvaise surprise. Le devis est donc respecté.

Pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales et assainir les murs de l'église, il propose la mise en place d'un tuyau d'évacuation des eaux et d'un drain en périphérie.

Après discussion, l'Assemblée souhaite reporter ces travaux au printemps 2016.

Qualité eaux de baignade

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que malgré les travaux réalisés nous déplorons encore 3 mauvaises analyses.

De ce fait l'Agence Nationale de santé nous oblige à réactualiser le profil de baignade.

L'Assemblée autorise Monsieur le maire à se renseigner et à contacter l'agence de l'eau et l'A.R.S. pour conseils.

Mutuelle pour le personnel

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2016 tous les agents titulaires doivent être couverts par une assurance mutuelle.

L'employeur doit participer à 50 %.

Mais, le niveau de couverture n'est pas spécifié.

Si on prend le niveau minimum, la participation moyenne par agent serait de 22.00 €.

Si on prend le niveau 3 soit une couverture correcte, la participation moyenne par agent serait de 33.50 €.

Après discussion, l'Assemblée, à l'unanimité des présents accepte de verser une participation mensuelle de 33.50 € par agent.

Celle-ci sera indexée annuellement sur l'inflation.

L'agent, sera titulaire de son contrat et choisira la couverture, la commune ne pourra participer que si celui-ci est labellisé.

Il fournira une attestation de son assureur prouvant qu'il a une mutuelle santé labellisée.

Maintien de salaires

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en cas d'arrêt de travail, la Commune doit payer l'agent titulaire 100 % pendant 3 mois.

50 % pendant 9 mois.

Congés maternité 100 %

Longue maladie 100 % pendant 1 an.

50 % pendant 2 ans

En accord avec la commune, l'agent peut contracter une assurance auprès de la M.N.T lui assurant le maintien de salaire à 45 %.

Dans ce cas, la commune est dans l'obligation de participer avec un minimum de 5.00 € par mois.

Le montant de la cotisation s'élève à ce jour à 0.83 % du traitement brut et c'est l'agent qui doit être titulaire du contrat.

Après discussion, à l'unanimité des présents l'Assemblée accepte de proposer aux agents une participation de 8.00 € mensuel.

C'est la commune qui paiera la totalité de la prime.

La participation de l'agent sera retenue sur sa paye.

Colis de Noël

Monsieur le Maire délègue Mesdames Champion et Lejosne pour se renseigner et nous faire part de leurs propositions pour la fin du mois.

Délibération modificative

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour terminer l'année 2015 il propose d'équilibrer les comptes en propositions soit :

Service MAIRIE

- En dépenses :		- En recettes :	
6061	+ 2 500 €	6419	+ 1450.00 €
60631	+ 250 €	7321	+ 8020.00 €
6064	+ 250 €		
6156	+ 250 €		
633	+ 150 €		
6413	+ 10 000.00 €		
6411	- 3 930.00 €		

Service ECOLE

6042	+ 800.00 €
60623	- 400.00 €
6247	- 400.00 €

Adopté à l'unanimité

Questions diverses.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 08 janvier 2016.

Que le tribunal d'administratif a décidé de rejeter la requête de Monsieur et Madame COUPIN DARQUES.

Ils verseront à la Commune d'Escalles la somme de 1 500.00 € pour défraiement.

Il donne délégation de la signature électronique à Madame Champion.

La réunion s'est terminée à 21h00.